

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 7 FEVRIER 2023
à 19 heures

Salle du Conseil - Rez de chaussée du Guichet Unique
35 avenue Jean Jaurès

ORDRE DU JOUR

Les débats sont retransmis sur la page Facebook de la Ville de Crosne :

<https://www.facebook.com/villedecrosne.1>

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2022

Décisions municipales prises en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Point N° 1	Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) - Année 2023
Point N° 2	Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer la convention entre la Ville d'Évry-Courcouronnes et la Ville de Crosne relative à la facturation des frais de restauration pour les élèves en Unités d'Inclusion Scolaire (ULIS)
Point N° 3	Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la commune et le Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel de la Ville et du CCAS
Point N° 4	Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer la convention de groupement de commandes et la convention de mise en commun des moyens de police municipale (Organisation conjointe entre la Ville de Crosne et la Ville de Montgeron pour les festivités de célébration de la fête nationale du 14 juillet)
Point N° 5	Recrutement de personnel enseignant de l'Éducation Nationale exerçant une activité à titre accessoire au sein des structures animation et jeunesse
Point N° 6	Indemnité horaire des personnels non enseignants employés par l'Éducation Nationale pour le suivi administratif des études surveillées
Point N° 7	Modification du tableau des emplois - création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure
Point N° 8	Règlement intérieur du Conseil municipal - révision